

Journées des bibliothèques universitaires et de l'IST (DIRBUIST)

Les initiatives européennes en matière d'information scientifique et technique

3 juin 2014



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Cadre global: l'espace européen de la recherche

Définition de l'EER:

« L'Espece européenne de la recherche (EER) est un espace de recherche unifié ouvert sur le monde, reposant sur le marché intérieur, dans lequel chercheurs, connaissances scientifiques et technologies circulent librement et grâce auquel l'Union et ses États membres renforceront leurs bases scientifiques et technologiques, ainsi que leur compétitivité et leur capacité à répondre collectivement à des défis majeurs. » (Extrait de la communication « *Un partenariat renforcé pour l'excellence et la croissance dans l'Espece européenne de la Recherche* »)

Traité de Lisbonne: **nouvelle compétence de l'UE** partagée avec les Etats membres pour « *la réalisation d'un espace européen de la recherche dans lequel les chercheurs, les connaissances scientifiques et les technologies circulent librement* » (article 179§1 TFUE).

Objectif: achever l'EER

Conseil européen, février 2011: « *L'Europe a besoin d'un espace de recherche unifié pour attirer les talents et les investissements. C'est pourquoi les lacunes qui subsistent doivent être comblées rapidement et l'Espace européen de la recherche achevé d'ici 2014 pour créer un véritable marché unique de la connaissance, de la recherche et de l'innovation.* »

Commission, 17 juillet 2012: **Option retenue *soft law* et partenariat renforcé entre la Commission, les Etats membres et les parties prenantes**

- communication « Un partenariat renforcé pour l'excellence et la croissance dans l'Espace européen de la recherche » identifiant 5 grands domaines prioritaires
- recommandations adressées aux Etats membres, à la Commission et aux parties prenantes
- Suivi des progrès par une « méthode ouverte de coordination » renforcée ou « mécanisme de suivi de l'EER »

EER: 5+1 grands domaines prioritaires

1. accroître l'efficacité des systèmes de recherche nationaux
2. optimiser la coopération et la concurrence transnationales
3. ouvrir le marché du travail pour les chercheurs
4. promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et intégrer cette dimension dans la recherche

5. optimiser la diffusion, l'accessibilité et le transfert des connaissances scientifiques notamment grâce à l'EER numérique

... à chaque priorité correspondent des recommandations

... la coopération internationale fait l'objet d'un traitement spécifique, dans une autre communication adoptée en septembre 2012.

Priorité « optimiser la diffusion, l'accessibilité et le transfert des connaissances scientifiques notamment grâce à l'EER numérique »

Les États membres sont invités à:

- définir et coordonner leurs politiques d'accès aux informations scientifiques et de conservation de ces informations;
- faire en sorte que la recherche publique contribue à l'innovation ouverte et stimule le transfert des connaissances entre les secteurs public et privé, grâce à des stratégies nationales de transfert de connaissances;
- harmoniser les politiques en matière d'accès et d'utilisation des infrastructures publiques électroniques liées à la recherche et à l'enseignement, et en matière de services de recherche numériques connexes, pour permettre l'émergence de partenariats entre différents types d'acteurs publics et privés;
- adopter et mettre en œuvre des stratégies nationales relatives à l'identité électronique des chercheurs, qui leur donnerait accès aux services de recherche numériques.

Priorité « optimiser la diffusion, l'accessibilité et le transfert des connaissances scientifiques notamment grâce à l'EER numérique »

Les organisations d'acteurs de la recherche sont invitées à:

- adopter et mettre en œuvre des mesures en faveur de la liberté d'accès aux publications et données issues de la recherche financée par des fonds publics;
- mettre en œuvre et promouvoir l'adoption de l'identité électronique et des services de recherche numériques;
- développer de manière optimale les interactions, les passerelles et les partenariats stratégiques entre le monde universitaire et les entreprises et définir des programmes communs de recherche collaborative pour exploiter au mieux les résultats de la recherche;
- améliorer la reconnaissance et la professionnalisation des activités de transfert de connaissances et renforcer le rôle des bureaux de transfert de connaissances.

Priorité « optimiser la diffusion, l'accessibilité... »

La Commission:

- mettra en place un accès libre aux publications scientifiques, en tant que principe général applicable à tous les projets financés au titre du programme Horizon 2020; pour les données de la recherche, elle développera une méthode souple tenant compte des différents domaines scientifiques et des intérêts des entreprises;
- continuera à financer des projets en matière de libre accès (*open access*);
- proposera une feuille de route pour le déploiement des infrastructures électroniques visant à soutenir la e-Science grâce à un accès libre aux outils et moyens de la recherche;
- soutiendra les activités visant à faire connaître aux acteurs de la recherche le libre accès et la e-Science;
- élaborer, sur la base de l'évaluation des initiatives en cours, une stratégie globale en matière d'innovation ouverte (*open innovation*) et de transfert des connaissances, et consultera les acteurs de la recherche à ce sujet;
- travaillera avec les acteurs de la recherche pour élaborer un ensemble d'accords-types de consortium en vue d'intensifier le transfert des connaissances;
- facilitera la mise en place d'un forum des États membres qui servira de cadre pour des échanges réguliers et la communication de rapports sur les progrès accomplis au niveau national concernant la prestation et l'utilisation de services de recherche numériques.

EER: mécanisme de suivi renforcé

- ❑ Contributions des Etats sur leurs réformes et leurs progrès: contributions ad hoc, programme national de réforme, mission de la Commission dans les Etats dans le cadre du semestre européen...
- ❑ Contributions des parties prenantes sur leurs initiatives et progrès: participation à l'enquête sur l'EER (*ERA survey*), 1^{ère} édition d'octobre 2012 à janvier 2013 et 2^{ème} édition de mars à avril 2014; création d'une plateforme des parties prenantes (Science Europe, EARTO, LERU, EUA, Nordforsk, CESAER).



**Rapport 2013 sur les progrès de l'EER, rapport 2014 (final)
annoncé pour septembre 2014**

IST: une priorité pour le Conseil européen


Conseil européen, mars 2012: « *Il faut en particulier s'efforcer d'améliorer la mobilité et les perspectives de carrière des chercheurs, la mobilité des étudiants diplômés, ainsi que l'attractivité de l'Europe auprès des chercheurs étrangers. Par ailleurs, les informations sur la R&D bénéficiant d'un financement public devraient être mieux diffusées, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle, notamment par l'établissement d'un **inventaire des projets de R&D financés par l'UE, parallèlement à l'établissement d'inventaires similaires pour les programmes de R&D financés au niveau national.*** »

Conseil européen, octobre 2013: « *Pour réaliser pleinement l'espace européen de la recherche d'ici la fin de 2014, il importe d'accélérer les réformes structurelles des systèmes nationaux et de renforcer le suivi des progrès réalisés, en se fondant sur des données solides fournies par les États membres. Dans le rapport d'étape qu'elle a présenté, la Commission recense certains domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires. Il nous faut notamment améliorer la mobilité et les perspectives de carrière des chercheurs, au moyen de solutions adéquates en matière de retraite, d'un accès transnational aux infrastructures de recherche et d'un **accès ouvert aux résultats de la recherche financée par les budgets publics,** ainsi que le transfert de connaissances dans le cadre de stratégies d'innovation aux échelons national et européen.* »

IST: une priorité pour la Commission

17 juillet 2012, adoption de deux documents clefs:

- Communication: « Pour un meilleur accès aux informations scientifiques: dynamiser les avantages des investissements publics dans le domaine de la recherche »
- Recommandation de la Commission relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation



Obstacles à la diffusion, l'accès et la conservation de l'IST: budgets trop faibles alloués aux systèmes de diffusion des informations scientifiques; développement insuffisant du libre accès aux publications; risque de déstabilisation du secteur de l'édition scientifique; risque de coûts élevés du libre accès selon la «voie dorée» à moyen et long terme; absence d'organisation et manque de définition précise des responsabilités en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux données et leur utilisation; manque d'interopérabilité des infrastructures; absence de modèles organisationnel et financier pour la conservation...

Solutions:

- ✓ **Recommandations aux Etats membres**
- ✓ **Faire d'Horizon 2020 un exemple**
- ✓ **Financement d'infrastructures et de projets relatifs au libre accès**

IST: recommandations aux Etats membres

« Recommandation de la Commission du 17.7.2012 relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation» (C(2012)4890)

- **Libre accès aux publications scientifiques:** définir des politiques claires en matière de diffusion et de libre accès accompagnées d'une programmation financière, objectifs, indicateurs, plans de mise en œuvre; embargo de 6 ou 12 mois maximum; critère de progression de la carrière; transparence accrue sur les accords avec les éditeurs; conseils aux chercheurs sur la gestion de leurs droits de PI
- **Libre accès aux données de la recherche:** définir une politique claire, mais aussi tenir compte des questions relatives, notamment, au respect de la vie privée, aux secrets industriels, à la sûreté nationale, aux intérêts commerciaux légitimes et aux droits de propriété intellectuelle; exclusion des données détenues par des entités privées; former des nouveaux profils professionnels dans le domaine des technologies de traitement des données;

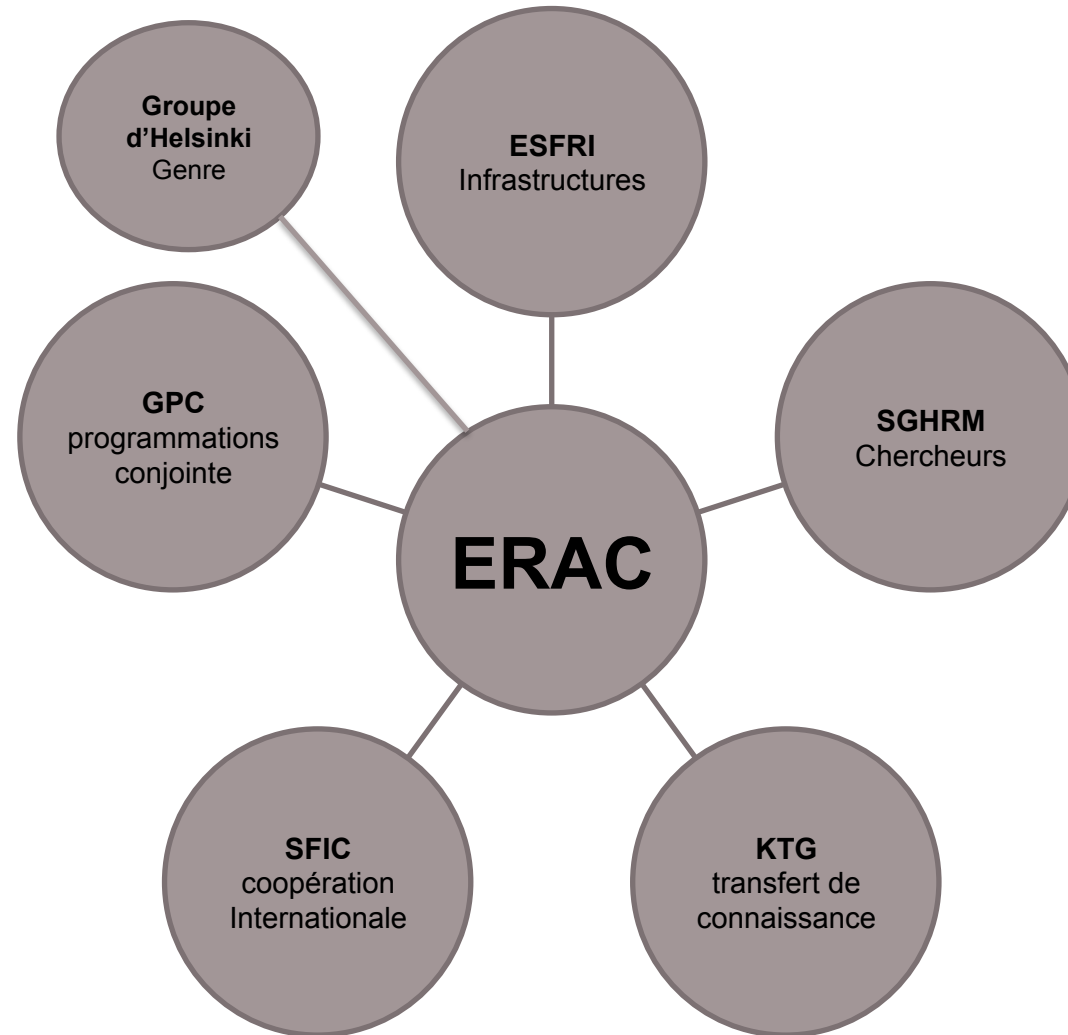
IST: recommandations aux Etats membres

« Recommandation de la Commission du 17.7.2012 relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation » (C(2012)4890)

- **Conservation et réutilisation des informations scientifiques:** répartition des rôles et responsabilités; mise en place d'un système de dépôt efficace, pour les informations scientifiques au format électronique; conservation des matériels et logiciels nécessaires ou migration; permettre la création de services à valeur ajoutée basés sur la réutilisation
- **Infrastructures électroniques:** leur assurer soutien financier; assurer un soutien financier à l'ensemble du cycle des données: couvrir toutes les étapes du cycle de vie des données (acquisition, curation, métadonnées, provenance, identificateurs persistants, autorisation, authentification et intégrité des données); développer leur interopérabilité; assurer la formation de spécialistes des données
- **Nomination d'un « point de référence national »**

EER: gouvernance

+Groupe des points de référence nationaux pour l'IST
+ Digital ERA Forum
+groupe de travail ad hoc de l'ERAC sur l'open access et l'innovation



Rapport EER 2013

Open access to publicly funded research results

Unrestricted and free of charge access to publications is backed by a growing number of universities, research centres and funding agencies across Europe. Almost all Member States have set up legal and administrative conditions in support of Open Access to publications, and some of them are also promoting Open Access to data.

Member States should continue deploying efforts in implementing Open Access to publications, and continue setting an adequate policy framework for Open Access to data, while taking into consideration IPR issues, notably in the case of private sector involvement in research.

Horizon 2020 is leading by example, by making Open Access to research publications mandatory for the funding of research and innovation at EU level.

IST: l'exemple d'Horizon 2020

Publications scientifiques: obligation de diffusion par voie d'open access (accès ouvert et gratuit, formellement pas de prescription sur le green/gold); publications évaluées par les pairs:

Conditions:

- Dépôt de la publication et des données sous-jacentes (obligation de moyen seulement pour les données: « *beneficiary must aim to deposit...* »)
- Embargo de 6 mois maximum (12 mois pour les SHS)
- Accès aux métadonnées bibliographiques permettant d'identifier la publication

NB: prise en charge des frais de publication en « *gold open access* », encourus pendant la durée du projet

IST: l'exemple d'Horizon 2020

Données de recherche:

la convention de subvention peut prévoir les conditions dans lesquelles l'accès aux données sera prévu (ERC, FET et « tout autre domaine approprié »): ***Open research data pilot***

Prise en compte de l'intérêt légitime des participants et de toute contrainte relative à la réglementation en matière de protection des données, de la sécurité, PI

Le programme de travail doit préciser sur la diffusion des données en libre accès est requise

Open research data pilot: 4 cas

- **Projet dans un domaine couvert par le pilote: participation au pilote encouragée, mais *opt out* possible**
- **Projet dans un domaine non couvert: non participation par défaut, mais participation possible**

IST: l'exemple d'Horizon 2020

Open research data pilot 2014-2015:

- Future and Emerging Technologies
- Research infrastructures – part e-Infrastructures
- Leadership in enabling and industrial technologies – Information and Communication Technologies
- Societal Challenge: 'Secure, Clean and Efficient Energy' – part Smart cities and communities
- Societal Challenge: 'Climate Action, Environment, Resource Efficiency and Raw materials' – except raw materials
- Societal Challenge: 'Europe in a changing world – inclusive, innovative and reflective Societies'
- Science with and for Society

IST: l'exemple d'Horizon 2020

Possibilités d'*opt out*:

“- if participation in the Pilot on Open Research Data is incompatible with the Horizon 2020 obligation to protect results if they can reasonably be expected to be commercially or industrially exploited;
- if participation in the Pilot on Open Research Data is incompatible with the need for confidentiality in connection with security issues;
- if participation in the Pilot on Open Research Data is incompatible with existing rules concerning the protection of personal data;
- if participation in the Pilot on Open Research Data would jeopardise the achievement of the main aim of the action;
- if the project will not generate / collect any research data;
- if there are other legitimate reason to not take part in the Pilot (at proposal stage).”

La participation au pilote ne fait pas partie de l'évaluation du projet.

Financement d'infrastructures et de projets relatifs au libre accès par Horizon 2020

Soutien aux e-infrastructure pour l'Open Access en 2014-2015: deux appels:

EINFRA-1-2014 - Managing, preserving and computing with big research data (55M€)

EINFRA-2-2014 - e-Infrastructure for Open Access (13M€)

Perspectives

Rapport sur les progrès de l'EER en 2014:

- Réaction du Conseil européen
- Leçons tirées par la Commission

Bilan de la mise en oeuvre:

- Des dispositions d'accès ouvert dans Horizon 2020
- De la recommandation aux Etats membres du 17 juillet 2017 sur l'IST

Communication de la Commission sur "Science 2.0" attendue pour le printemps 2015

Merci de votre attention!

KNOWLEDGE CIRCULATION

An Action Plan on open access has been announced at the beginning of 2013. It will contribute to the development of open access to publications and open archives. It supports the development of green open access, gold open access, Platinum Road, a national contract model for publication, as well as the optimisation HAL Platform (Online Hyper Articles Platform) with institutional archives. ANR funded projects have to be integrated in the HAL open archive Platform.

A Partnership via a Memorandum of Understanding has been created between Research Institutions, Universities and 'Grandes Ecoles' for the joint development and management of a shared Platform to store scientific outputs (use of HAL).

The project "Bibliothèque scientifique numérique" was set in place in 2011 for staff in research and higher education to access to scientific resources. A Steering Group representing all actors in the field of scientific and technical information has been established to ensure coordination and issue recommendations.

As regards knowledge transfer the French national Law on Innovation and Research of 1999 permits all public research institutions to seek to commercialise the results of publicly funded research and to pursue innovations. The law also foresees the possibility that individual civil servants (employees of these public research organisations) may take on a personal role in this commercialisation process, as a founder, partner or officer of a new or existing company that has been contracted by the public institution to pursue a given innovation. The law encourages researchers to play a personal and active role in the commercialisation of the institution's intellectual property. The new Law on Higher Education and Research underlines European Community preference for the industrial exploitation of

Vers un partenariat renforcé

